

L'avocat et les puces

■ Poursuivi pour avoir fourni des puces téléphoniques à un détenu, M^e Civallero avait été relaxé. L'avocat a comparu hier devant la cour d'appel.

Dans sa cellule, Sophiane Hambli avait pu, en 2002, utiliser... quatorze puces téléphoniques. Qui les a procurées au trafiquant de drogue, qui purgeait une peine de cinq ans? L'enquête avait d'abord désigné deux fournisseurs: la soeur du détenu et son propre avocat.

La première a été condamnée, en mars 2007 à Mulhouse, pour ces faits, mais aussi pour un train de vie pas en rapport avec ses revenus, à un an et demi de prison ferme et 50000€ d'amende. Poursuivi pour complicité de trafic de stupéfiants, via la

fourniture des puces, le second a été relaxé au bénéfice du doute. Et ce doute, M^e Civallero ne le digère pas.

Hier devant la cour d'appel, l'avocat mulhousien a redit son innocence: *«Je n'ai jamais transmis ces puces ni donné l'impression de pouvoir le faire!»* L'avocat général Claude Lafont dénonce une *«proximité nauséabonde»* avec ses clients. Le président Jurd préfère l'image: *«En marchant dans la boue, on en rapporte sur le tapis du salon...»*

«J'ai été utilisé»

«Le détenu lui-même a innocenté son avocat», rappelle M^e Wetterer. *«Imaginer qu'il se soit laissé aller à de telles gamineries, à risquer son honneur, c'est de la démence!»*,

plaide le défenseur du confrère. Alex Civallero estime avoir été *«utilisé»* dans cette affaire et reproche au parquet de *«s'acharner»*.

Sabrina, elle, jure qu'elle ignorait qu'avec ces puces, son frère pouvait continuer à diriger, de la prison, le trafic de drogue qui l'y a conduit. *«Elle n'est pas la seule à avoir fourni des moyens de communication»,* précise M^e Gatin. Sabrina met, en avant la *«peur»* inspirée par son frère: *«Je faisais tout ce qu'il me demandait»*. Un frère, dont un de ses avocats aurait dit: *«Soit il termine dans le caniveau, soit il finit ses jours en prison»*. Pour l'instant, Sophiane n'est ni dans le caniveau, ni en prison. Il est en fuite. La cour rendra son arrêt le 19 juin. Ph. M.

Pour corser l'affaire, l'avocat Alex CIVALLERO a été victime d'un chantage de son confrère Serge PAULUS qui l'a contraint à abandonner la défense du président de l'association des victimes du Crédit Mutuel (AVCM), à lui-même pour avocat Georges WETTERER, administrateur de la CCM MULHOUSE EUROPE, lui-même associé à Michel BOKARIUS administrateur de la FEDERATION DU CREDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE, présidée par Etienne PFLIMLIN qui a porté plainte pour diffamation contre l'AVCM alors que WETTERER et BOKARIUS sont eux-mêmes associés à Jean-Michel ARCAY, l'actuel bâtonnier de Mulhouse....

... et le Président de Chambre qui juge CIVALLERO est Marc JURD qui a été récusé par le président de l'AVCM le 4 mars 2008 alors que CIVALLERO était présent pour défendre le président de l'AVCM parce que Marc JURD l'avait déjà jugé à deux reprises à Nancy ... pour le même délit politique de diffamation !

... qui parle de démence ?

CREDIT MUTUEL : LA banque qui rend fou les avocats et les juges !!!!